

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 29 mars

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTEI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, Isabelle ECHEVERRIA, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme PERY à Melle DUFAU

M. PICOT à Mme le Maire

M. ARAMENDI à M. ELIZONDO

M. LASSALLE à M. MELE

Mme ARAMBURU à Mme HALSOUET

Absente :

Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Urrugne - Ikastola

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune participe aux frais de fonctionnement de l'Urrunako Ikastola, sous contrat d'association (pour mémoire 66 286 € en 2009).

Aucun agent communal n'est mis à disposition dans cet établissement scolaire et les frais de personnel sont assurés en totalité par l'Urrunako Ikastola.

Compte tenu de cet élément et sur la base des élèves inscrits au 1^{er} janvier 2010 soit : 87, le calcul de la participation est le suivant :

Frais de fonctionnement 14 566.00 € soit 167.43 € par élève

Frais de personnel 54 537.00 € soit 626.86 € par élève
(prévisionnel)

TOTAL 69103.00 € soit 794.29 € par élève

Ce montant ne dépasse pas le montant alloué à un élève scolarisé à l'école publique (voir tableau ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- VOTE la participation aux frais de fonctionnement de l'Urruñako Ikastola, soit 69.103 €.

Votes pour : 25

Votes contre : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,